



The London Gazette.

Published by Authority.

FRIDAY, DECEMBER 23, 1887.

Foreign Office, December 22, 1887.

THE Marquis of Salisbury has received the following documents relative to the proceedings of the International Conference on the Sugar Question :—

The British Delegates to the Marquis of Salisbury.

My Lord,

London, December 19, 1887.

WE have the honour to transmit to your Lordship the Protocol, signed to-day by the Delegates of the Powers represented at the Conference which met in London on the 24th of last month, to which is annexed the draft of a proposed Convention for the complete suppression of bounties on the exportation of raw or refined sugar.

We have also the honour to submit to your Lordship the *procès-verbaux* of the sittings of the Conference.

We have, &c.

(Signed)

HENRY DE WORMS.
ONSLOW.
C. M. KENNEDY.
F. G. WALPOLE.

Inclosure 1.

Protocole.

LES Soussignés, Délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Russie, et de la Suède, se sont réunis à Londres le 24 Novembre, 1887, afin d'étudier les bases d'une entente relative à la suppression des primes à l'exportation des sucres.

A la suite des délibérations consignées dans les Procès-Verbaux des séances, ils sont tombés d'accord sur les principes énoncés dans le Rapport de la Commission. Pour donner à cette énonciation une application pratique, le Président de la Conférence leur a communiqué un Projet de Convention qu'ils ont examiné et qu'ils s'engagent à soumettre à l'appréciation de leurs Gouvernements, en les priant de faire connaître au Gouvernement de Sa Majesté Britannique avant le 1^{er} Mars s'ils adhèrent aux principes de ce projet de Convention, qui est annexé au présent Protocole. En cas affirmatif, chaque Gouvernement communiquera au Gouvernement Britannique, avant la dite date, un Projet indiquant les bases d'application du système de l'impôt sur les quantités de sucre produites. Ce projet mentionnera dans quelles limites et dans quels cas on ferait usage de la saccharimétrie. Chaque Gouvernement fera connaître